

Tronc commun : c'est pour la rentrée 2020

C'est voté : dès la rentrée de 2020, de la 1^{re} maternelle jusqu'à la 3^e secondaire, tous les élèves auront la même formation.

Réuni pour sa dernière séance plénière de la législature, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé vendredi en milieu de nuit le projet de décret modifiant la formation commune qui sera dispensée à partir de la rentrée de 2020 à tous les élèves de Wallonie et de Bruxelles de la 1^{re} maternelle jusqu'à la 3^e secondaire. Le décret a été adopté par la majorité PS-cdH tandis que le MR, opposé à cette réforme depuis ses prémices, a voté contre. Le reste de l'opposition Écolo, DÉFI et PTB s'est, elle, abstenue.

Avec la réforme de la gouvernance scolaire déjà adoptée ces derniers mois, cette redéfinition du tronc commun constitue l'autre grand pilier du Pacte pour un enseignement d'excellence, le chantier le plus important de cette législature en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce nouveau tronc commun, qui sera pour l'occasion étendu de la 2^e à la 3^e année du secondaire, entend doter tous les jeunes d'un même socle de savoirs

et de connaissances dont la maîtrise est jugée indispensable. Pour ce faire, la grille horaire des cours a été revue. Les référentiels – qui servent à la confection de programmes de cours – sont, eux, toujours en voie de réactualisation.

Le futur tronc commun s'articulera autour de sept domaines d'apprentissage : le français, les arts et la culture ; les langues modernes ; les mathématiques, les sciences et la technique ;

les sciences humaines, la philosophie et la religion ; l'éducation physique ; la créativité et l'engagement ; et enfin la capacité d'« apprendre à apprendre ».

Mise en place progressive entre 2020 et 2028

Vu les piètres performances actuelles de l'école francophone, la réforme met l'accent sur l'acquisition et la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) ainsi que la connaissance de la langue française.

Elle ambitionne aussi d'offrir à chaque élève un bagage pédagogique polytechnique et pluridisciplinaire,

avec notamment des cours d'informatique, l'acquisition de compétences manuelles, une initiation aux arts et à la créativité, etc.

L'apprentissage des langues modernes sera par ailleurs renforcé.

Pour lutter contre l'échec et le redoublement, chaque élève pourra bénéficier de deux heures hebdomadaires d'« accompagnement personnalisé » pour faire face à d'éventuelles difficultés.

La mise en œuvre de ce nouveau tronc commun devrait débuter dès 2020 dans le maternel, avant d'être étendue aux deux premières années du primaire à la rentrée 2021. L'extension aux années d'enseignement suivantes sera ensuite appliquée selon une progression annuelle afin d'atteindre la 3^e secondaire autour de 2028.

À l'issue de ce parcours formatif, les élèves se verront décerner un « certificat du tronc commun ». Ils pourront alors poursuivre soit dans l'enseignement général, soit dans l'enseignement qualifiant. ■